

## N° Spécial APEC

### ETUDE APEC :

#### LES JEUNES DIPLÔMÉS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Dans une période de crise telle que nous en connaissons aujourd'hui, les jeunes diplômés arrivent souvent fragilisés sur le marché du travail. En effet, les créations de postes deviennent de plus en plus rares et les entreprises sont souvent à la recherche de profils jeunes mais néanmoins expérimentés (conditions difficiles à remplir à la sortie immédiate des études).

Pour l'APEC, dont le rôle est d'aider les cadres dans la sécurisation de leurs parcours professionnels, il devenait donc important de savoir comment la population des jeunes diplômés (appelés vraisemblablement à devenir les futurs cadres) s'en sortait sur le marché du travail.

Après la grave crise financière de 2008, les retombées de celle-ci en 2009, il fallait s'interroger sur les jeunes diplômés de 2010 et leur situation sur le marché de l'emploi en 2011. C'est désormais chose faite, avec cette étude de l'APEC, qui repose sur des interrogations téléphoniques auprès de 4000 jeunes, diplômés de l'enseignement supérieur (BAC + 4 au moins) en 2010.

#### Une amélioration du marché

Tout d'abord, l'enquête cherche à établir l'état actuel du marché de l'emploi. La logique est imparable, pour étudier l'entrée dans la vie active des jeunes diplômés il faut d'abord voir si le marché qui leur est ouvert est favorable.

L'étude révèle sur ce point des données positives pour les jeunes diplômés de 2010,

futurs cadres, puisque que les chiffres semblent aller dans le sens d'une amélioration de l'embauche. Cette promotion a « profité de l'amélioration sensible du marché ». En effet ce dernier s'est révélé très flexible en raison des différents retournements conjoncturels. Le marché a donc réagi en conséquence de ces bouleversements et les recruteurs se sont de nouveaux tournés vers la jeunesse.

#### Hausse du taux d'emploi des jeunes diplômés

L'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) constate que l'embellie du marché financier permet une évolution favorable du taux d'emploi. De même, en synergie avec cette hausse, une amélioration des conditions d'embauche s'est fait sentir auprès des jeunes interrogés.

Ainsi en avril 2011, seulement huit mois après l'obtention de leur diplôme, plus de 7 jeunes sur 10 se sont déclarés en poste auprès des enquêteurs. Cela représente une hausse non négligeable de 7 points par rapport aux diplômés de 2009.

De même, il faut noter que cette hausse s'observe dans tous les domaines et tous les secteurs d'activité.

#### Les secteurs privilégiés en matière d'embauche

Comme déjà expliqué ci-dessus tous les secteurs bénéficient de la hausse du taux d'emploi des jeunes diplômés. Cependant, certains secteurs d'activité tirent encore plus leur épingle du jeu.

Sans surprise, il s'agit des jeunes diplômés issus des écoles d'ingénieurs (78% de



taux d'emploi) et ceux issus des écoles de commerces et de gestion. (76% de taux d'emploi à la sortie du diplôme).

A contrario, les universitaires sont les moins chanceux en matière d'embauche : deux tiers sont en poste alors que 30% d'entre eux sont toujours à la recherche d'un emploi. Cependant, à l'intérieur des universités une nuance reste encore à apporter, puisque les facultés de droit et de médecine sont comme toujours mieux placées sur le terrain de l'embauche que les autres facultés. Cette étude montre donc aussi d'une certaine manière, un besoin de refonte des programmes universitaires afin de maintenir la compétitivité sur le marché de l'emploi face aux grandes écoles.

### Le temps de recherche d'emploi en baisse

La durée médiane de recherche d'emploi est également positive, puisque les jeunes diplômés trouvent des postes beaucoup plus vite que l'année précédente.

En effet, trouver ce premier emploi leur a paru assez rapide dans l'ensemble puisque 67% des diplômés déjà en poste au moment de l'enquête, ont mis deux mois ou moins à trouver, contre 60% en 2010.

La durée médiane de recherche, pour ceux qui ont, bien sûr, signé leur premier contrat d'embauche est égale à un mois. Cela veut quand même dire que la moitié de ces futurs cadres en poste a mis moins d'un mois pour trouver ce premier emploi et l'autre moitié a mis plus d'un mois.

Les jeunes diplômés restent donc assez peu sur le marché de l'emploi ce qui n'était pas le cas dans les années qui ont succédé la crise.

### Conditions de recrutement : CDI ou CDD ?

Un critère important pour savoir si les jeunes diplômés sont en meilleure posture sur le marché du travail est le type de contrat de travail proposé lors de leur première embauche.

Sur ce point, on peut dire que les conditions de recrutement se sont améliorées pour les jeunes diplômés interrogés en mai 2011. En effet, parmi les jeunes en poste à cette date, 54 % d'entre eux ont réussi à décrocher un CDI, contre 47% pour la promotion précédente.

L'augmentation du nombre du CDI est donc incontestable mais le chiffre reste peu élevé. A contrario 46% de ces jeunes diplômés ont été embauchés en contrat précaire et seront donc sûrement sur le marché du travail dans peu de temps.

### Salaire des jeunes diplômés

L'autre critère décisif en matière d'emploi et de recrutement reste le salaire d'embauche. Là encore les chiffres sont encourageants puisque le salaire médian a augmenté de 5% pour se fixer à 27 600 Euros brut par an.

### En conclusion pour l'UGICA-CFTC

Les chiffres de cette année sont positifs, en comparaison des années précédentes. Le taux d'emploi ainsi que les différentes conditions afférentes à ces emplois (temps de recherche, salaire ou contrat durable). Mais cette réalité ne doit pourtant pas en masquer une autre : seule la conjoncture et la création d'emploi permettent ce tour de force et l'arrivée des jeunes diplômés dans l'emploi. Qu'en sera-t-il dès que la situation conjoncturelle basculera ?

L'UGICA-CFTC, dans un souci de donner leurs chances aux jeunes arrivants, s'inquiète pour les futurs cadres qui ne pourront pas bénéficier de ce rebond. Là où seule la conjoncture a permis cette hausse, il serait grand temps pour le gouvernement d'engager des réformes qui permettraient aux jeunes diplômés de devenir compétitifs sur le marché du travail.

---

« La lettre des cadres » n°spécial APEC

Imprimée par l'UGICA-CFTC

128, avenue Jean Jaurès 93 697 PANTIN CEDEX

Courriel : [ugica@cftc.fr](mailto:ugica@cftc.fr) CPPAP n° 1007 S 06214

Directeur de la publication : Patrick Poizat.

Rédacteurs concepteurs : Clémence Chumiatcher